REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

DECRET nº 411 /PC/MTPTPT/M.

SOMMAIRE

Avenant au decret nº 120/PC/MTPTPT du 6 Avril 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret nº68/PR du 27 Septembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret nº 54/PC/SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret minier nº 54.1110 du 13 Novembre 1954 portant réforme des substances minérales et fixant les modalités du Code Minier ;
VU le Decret nº 120/PC/MTP du 6 Avril 1965 ;
VU la lettre s/n du 27 Octobre 1965 ;

D E C R E T E :

ARTICLE UNIQUE -

L'article 2 du Décret nº 120/PC/MTPTPT du 6 Avril 1965 est modifié comme suit :

"ARTICLE DEUX"

Cette autorisation est valable pour :

- les phosphates
- vingt (20) permis
- une durée de 2 ans

Fait à Cotonou, le 9 Novembre 1965

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Travaux Publics
des Transports et des Postes
et Télécommunications

M. LASSISSI

Ampliations :

PR	4
PC	15
MTP	4
Sce Mines	2
Ministères	8
Sté DAHOTEX	2
S G G	4
J O R D	1